

Autres avantages

Les aides de la Région Hauts-de-France

La Région s'engage à soutenir les apprentis et les accompagner tout au long de leur parcours vers l'emploi.

Aide au transport

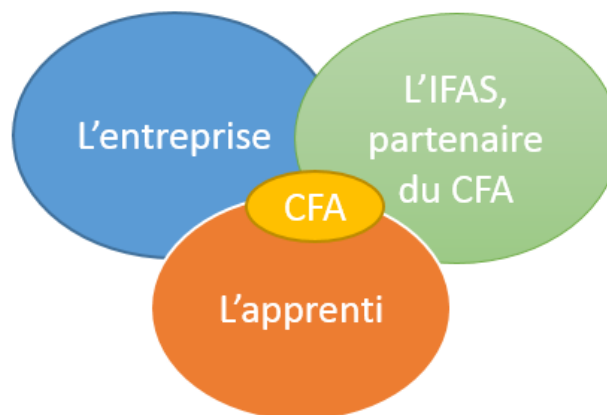
Aide au financement du permis de conduire

Aide à l'hébergement

Aide à l'équipement

Aide à la restauration

Ensemble vers le chemin de la réussite et de l'emploi



Institut de formation en Soins Infirmiers
Institut de formation d'Aides Soignant(e)s
27 rue du 13 Octobre
CS 40640
02001 LAON CEDEX
Tél. : 03.23.24.34.98
Site : www.ifasifsilaon.com

Site internet de notre CFA partenaire :
<https://www.afpc-formation.com>
Aller dans la rubrique « Téléchargements »

La formation aide-soignante par la voie de l'apprentissage

➤ L'apprentissage vous permet de suivre votre formation en alternance tout en travaillant pour un employeur.



CH Laon
CENTRE HOSPITALIER

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation d'Aides-soignantes



Centre de Formation par l'Apprentissage



Association pour la Formation Professionnelle Continue

Les avantages de l'apprentissage

- Réaliser sa formation pour l'obtention du DEAS en étant salarié d'un établissement de santé.
- Signer un CDD avec un établissement de santé .
- Avoir un salaire (% variable du SMIC) tout au long du contrat.
- Intégrer le monde du travail et une équipe en tant que salarié.
- Acquérir une expérience professionnelle pendant la durée du contrat.
- Etre suivi par un maître d'apprentissage tout au long de votre contrat.
- Intégrer en tant qu'AS diplômé un établissement de santé dans lequel vous avez exercé.

Conditions pour suivre sa formation par la voie de l'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat (pas de condition d'âge pour un candidat reconnu travailleur handicapé)
- Signer, en amont de l'entrée en formation, un contrat d'apprentissage avec un employeur (EHPAD, CH, Clinique, SSIAD...) : entrée directe en IFAS sans épreuve de sélection.
- Aucun diplôme n'est requis

Démarches à effectuer pour l'admission

- Rédiger un CV et une lettre de motivation à envoyer aux employeurs.
- L'IFAS peut vous orienter vers des employeurs recherchant des apprentis.
- Compléter une fiche de candidature disponible sur le site du CFA partenaire.
- Déposer sa demande d'admission à l'institut avec les pièces justificatives (liste des pièces disponibles sur le site du CFA partenaire).

Comment se déroule la formation pendant le contrat ?

- Formation d'une durée maximale de 18 mois : alternance de temps de cours (22 semaines), de stages (22 semaines) et de temps de travail chez l'employeur.
- Les stages, dans le cadre de la formation, sont réalisés majoritairement chez l'employeur.

Le travail chez l'employeur durant la durée du contrat

- Durant votre formation, hors temps cours et stage, vous exercerez chez votre employeur.
- Ces temps se réalisent sur des périodes déterminées. Une planification est transmise à l'employeur.
- Les congés annuels sont à prendre pendant les périodes chez l'employeur.